Dans le Poitou, les maïsiculteurs attisent une guerre de l'eau

LE MONDE |03.05.2012

Par Martine Valo (Mauzé-sur-le-Mignon, Deux-Sèvres, envoyée spéciale)

Sur la vaste plaine où s'alignent les parcelles de maïs encore tout déplumé, c'est fou ce que ça se repère vite un écologiste. Deux ou trois minutes et voilà Thierry Bouret qui arrive. Poliment mais fermement, il s'enquiert de savoir ce que Patrick Picaud, membre de Nature Environnement Charente-Maritime, fait là, et ce qu'on peut bien vouloir à sa réserve d'eau ? Une sacrée réserve : une mare d'un genre particulier qui s'étend sur 3,5 hectares, pleine de 340 000 mètres cube du précieux liquide, non loin du bourg de Mauzé-sur-le-Mignon. Plantés devant le grillage qui entoure leur mine d'eau, trois autres exploitants agricoles ont tout aussi vite déboulé pour lui prêter main-forte.

"On ne voit pas pourquoi on nous embête, vu qu'avant chacun puisait ce qu'il voulait avec son propre forage", plaident-ils en expliquant leur démarche. Avec huit autres propriétaires de terres agricoles, ils ont fondé l'association syndicale autorisée Les Roches, qui gère 1,5 million de m^3 d'eau répartis en cinq "retenues de substitution" de 850 hectares, selon le terme officiel. En hiver, l'eau est pompée dans les nappes phréatiques et les cours d'eau puis stockée et protégée grâce à une gigantesque bâche imperméable avant d'être utilisée pour irriguer leurs champs de maïs l'été. Sans se soucier des pénuries d'eau récurrentes en cette saison. *"Ces cinq bassines sont illégales"*, glisse Patrick Picaud.

Le défenseur de l'environnement a obtenu l'annulation de l'autorisation d'exploiter ces cinq installations auprès du tribunal administratif de Poitiers et l'interdiction qu'elles soient remplies. Elles ont néanmoins été utilisées l'été dernier. Patrick Picaud a pu le prouver, photos aériennes à l'appui. Il a eu droit ces jours-ci à sa campagne d'affichage : son portrait flanqué d'un *"Wanted (recherché), irresponsable et nuisible"* s'est étalé sur les panneaux électoraux. Son véhicule a été vandalisé dans son garage. Il se joue un drôle de western dans la campagne de Poitou-Charentes.

QUESTION DE PARTAGE

La lutte pour la gestion de l'eau y a redoublé depuis que les étés se font plus secs. Longtemps la question a porté sur la sauvegarde à la fois des cours d'eau et des poissons, sur le grignotage du marais poitevin, sur les mares qu'on assèche. Avec les retenues de substitution, c'est surtout de partage de la ressource qu'il s'agit.

Un peu plus loin, dans la commune de Périgné, un grand panneau annonce la liste des financeurs des cinq retenues de substitution du bassin versant de la Boutonne : l'Union européenne, le ministère de l'agriculture, l'agence de l'eau Adour-Garonne, les collectivités locales...

"Dix mètres de profondeur avec une digue de 7 à 8 mètres de haut pour un stockage de 238 000 m^3. Celle-ci est de taille moyenne, il faut des dizaines de jours de pompage pour la remplir", jaugent Daniel Barré, militant de la première heure avec l'association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement qu'il a fondée il y a une vingtaine d'années, et François-Marie Pellerin, président de la coordination pour la défense du Marais poitevin, membre du collectif des associations régionales pour la gestion de l'eau (Carg'eau).

Ce dernier, géologue de formation, improvise un petit cours en plein air. Certes, le climat de la région - pluviométrie dans la moyenne nationale, mais avec des étés secs et ensoleillés - et son sous-sol calcaire perméable peuvent justifier l'idée de garder de l'eau pour les moments de pénurie, mais pas de cette façon, ni dans ces proportions. *"Il y a 25 projets de bassines dans le département des Deux-Sèvres, soit 8,5 millions de m^3"*, annoncent les deux hommes.

"Nous nous interrogeons sur l'effet des prélèvements cumulés en hiver, qui maintiennent des débits très bas dans les rivières alors que les systèmes hydrogéologiques ont aussi besoin de crues, précise François-Marie Pellerin. *Nous ne sommes pas dans une opposition philosophique au nom de Dame Nature. Nos questions portent sur le prélèvement de la ressource : quand, comment peut-on prélever ? Qui contrôle ?"*

SUBVENTIONS

Selon leurs calculs, l'investissement d'un mètre cube d'eau stockée dans ces conditions revient à 6 ou 7 euros, essentiellement à la charge des agences de l'eau. Ces installations bénéficient en effet de 75 % en moyenne de financements publics. *"Avec ce dispositif,* précisent-ils, *un exploitant irrigant reçoit au moins 480 euros de subventions par hectare cultivé et par an en plus des aides de la politique agricole commune."*

Pour eux, ce système encourage la fuite en avant vers une agriculture toujours plus consommatrice d'eau. *"Les retenues de substitution sont un moyen de continuer à produire sans changer les mauvaises habitudes,* estime François-Marie Pellerin. *L'agriculture intensive est un curieux secteur économique où, à la différence de l'industrie, on ne réfléchit pas à la façon d'économiser la matière première."*

Très remontée elle aussi, la Confédération paysanne, le syndicat agricole minoritaire, dénonce ces cadeaux faits à une poignée de gros céréaliers. Jacques Pasquier, porte-parole dans les Deux-Sèvres, montre du doigt une retenue de 227 000 m^3 destinée à irriguer une seule exploitation qui a reçu 515 000 euros de subventions. Il dénonce les 8 millions d'euros de financement pour 16 installations dans le bassin de la Boutonne, *"soit le revenu moyen de 540 éleveurs de la région"*.

Ce point de vue est largement relayé par le vice-président du conseil régional Benoît Biteau (radical de gauche), qui réclame *"une réduction drastique des surfaces en maïs hybrides, véritables pompes à eau, et une gestion publique de l'eau qui est un bien commun"*.

Martine Valo (Mauzé-sur-le-Mignon, Deux-Sèvres, envoyée spéciale)